**From:** Duchenne Véronique   
**Sent:** Thursday 25 September 2025 17:49  
**To:** emilie.desmet <Emilie.Desmet@mc.be>; gisele.marliere <gisele.marliere@solidaris.be>; maarten.ruymen <maarten.ruymen@ditovzw.be>; sophie.willekens <sophie.willekens@kvg.be>  
**Cc:** Dossin Muriel <Muriel.Dossin@minsoc.fed.be>; Parent Eva <Eva.Parent@minsoc.fed.be>; Laureys Benjamin <benjamin.laureys@minsoc.fed.be>; Magritte Olivier <olivier.magritte@minsoc.fed.be>; Van De Perre Frederik <Frederik.VanDePerre@minsoc.fed.be>; Berlanger Marjorie <marjorie.berlanger@minsoc.fed.be>  
**Subject:** FW: newsletter we care de ce jour

Bonjour ,

1. **La réponse a  l’avantage d’être claire : le CSNPH n’est pas une priorité pour la DGHAN / le SPF**
2. Je vous laisse apprécier si des informations complémentaires vous sont utiles pour les 2 autres points
3. Pour la gestion par l’IA, la réponse de la DGHAN est vraiment sommaire : un peu plus d’explication sur la gestion  eut été utile , selon moi. Je propose aussi de poser la question de l’indentification de l’IA dans la gestion des dossiers vis-à-vis des 8000 citoyens concernés.

Avez-vous d’autres remarques

A l’OJ Bureau d’octobre ….

Véronique

**From:** Lejoly Sophie <[Sophie.Lejoly@minsoc.fed.be](mailto:Sophie.Lejoly@minsoc.fed.be)>   
**Sent:** Thursday 25 September 2025 17:03  
**To:** Duchenne Véronique <[Veronique.Duchenne@minsoc.fed.be](mailto:Veronique.Duchenne@minsoc.fed.be)>; Clement Julie <[Julie.Clement@minsoc.fed.be](mailto:Julie.Clement@minsoc.fed.be)>  
**Subject:** RE: newsletter we care de ce jour

Bonjour Véronique,

Merci pour tes questions.

Concernant les recrutements prioritaires, la news précise qu’il s’agit bien de relancer certaines actions prioritaires, notamment prolonger des personnes déjà en place quand c’est possible, ou engager quelqu’un pour un poste critique, ce qui est le cas en effet pour le/la chargé·e de la réforme de la loi de 87.

Quant à la procédure des plaintes, tu la trouveras en néerlandais et en français en pièce jointe.

L’automatisation des dossiers concerne une partie des révisions quinquennales, pour des personnes issues des catégories A ou B pour lesquelles aucun revenu imposable n’était mentionné lors de la décision précédente.

Bien à toi,

Sophie

**From:** Duchenne Véronique <[Veronique.Duchenne@minsoc.fed.be](mailto:Veronique.Duchenne@minsoc.fed.be)>   
**Sent:** Friday 19 September 2025 12:30  
**To:** Clement Julie <[Julie.Clement@minsoc.fed.be](mailto:Julie.Clement@minsoc.fed.be)>; Lejoly Sophie <[Sophie.Lejoly@minsoc.fed.be](mailto:Sophie.Lejoly@minsoc.fed.be)>  
**Subject:** newsletter we care de ce jour

Bonjour Sophie et Julie,

Je lis

**Recrutements prioritaires**

En cette fin d’année, une petite marge budgétaire apparaît, suite à des départs inattendus et à une compensation accrue pour la contribution aux chèques-repas. Cette marge nous permet de relancer certaines actions prioritaires que nous avions mises en pause avant l’été. Il s’agit notamment de proposer des postes durables aux personnes sous contrat de premier emploi (si elles figurent sur une réserve) et de pourvoir certains profils critiques au sein de l’organisation, si une réserve existe ou si un recrutement rapide est possible.

èon a évoqué  mardi la piste pour le chargé de la réforme de la Loi 87.

* Une possibilité aussi pour le secrétariat CSNPH  ?

**Procédure de plaintes SPF**

Une procédure de plaintes intégrée a été mise en place pour le SPF. La majorité des plaintes proviennent des utilisateurs directs des services de la DGHAN et de WITA. Désormais, une seule procédure et un seul système d’enregistrement sont utilisés, ce qui permet de traiter toutes les plaintes de manière uniforme.

Le CSNPH peut-il recevoir plus d’info ? qu’est-ce qui change pour les PSH ?

**Automatisation de certains dossiers DGHAN**

Pour réduire la charge de travail, l’automatisation de certaines tâches peut offrir une solution. C’est pourquoi la DG HAN a proposé d’automatiser les dossiers répondant à certains critères. L’outil a été développé par la cellule data. La phase de test sur 1000 dossiers a donné des résultats positifs. Il a donc été décidé de traiter automatiquement les 7000 autres dossiers éligibles. Une démonstration sera organisée prochainement afin de présenter le fonctionnement de l’outil aux personnes intéressées.

=è 8000 dossiers en automatique : lesquels ? critères ?

Merci d’avance de nous en dire un peu plus

Met vriendelijke groet,

Cordialement,

Véronique Duchenne

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées**  Finance Tower - Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 150, 1000 Bruxelles  **Nationale Hoge Raad voor Personen met een Handicap**  Finance Tower - Kruidtuinlaan 50, bus 150, 1000 Brussel  +32 (0)2 509 84 21  [info@ph.belgium.be](mailto:info@ph.belgium.be)  <https://ph.belgium.be>  *Rien sur nous sans nous - Niets over ons zonder ons* |